

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice :10...

Présents :

Votants :

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le jeudi 16 novembre 2023 à 20h00

le Conseil Municipal de la commune de SAINT SULPICE DES LANDES dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ORDINAIRE, à la Mairie, sous la présidence de Victor LERMITE, Maire.

Date de convocation :

09/11/2023

Présents : A. LE MOUROUX, C. ROULLEAU, F. VIEL, D. ZIETEK, V. LERMITE, S. MONNIER, JM BODIER, JM JARRET, C. TRIHAN, D. PAITEL

Absent :

Absent représenté : A. HUET

DELIB 16/11 N°1

Objet : Budget principal de la commune – Décision modificative : versement du prêt

Monsieur le maire explique à l'Assemblée délibérante la nécessité de procéder au renouvellement de la décision modificative ci-jointe suite à des erreurs d'écritures sur le projet présenté lors du Conseil Municipal du 28 septembre (délibération 28/09 n°9).

Afin que la commune puisse effectuer le paiement des factures des travaux liés à l'installation des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux, il est proposé au Conseil Municipal de voter cette décision modificative permettant d'autoriser le transfert de dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Budget	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
250-Principal	23- IMMOBILISATION EN COURS	231- 56	Opération d'équipement n°56 MAM	300 000 €	- 20 000 €	280 000 €
250- Principal	27-AUTRES IMMOBILISATION FINANCIERES	27638	Créances sur des collectivités publiques	0 €	+ 20 000 €	20 000 €

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

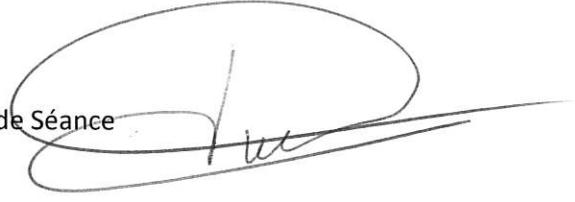
Publié le 28/09/2023.

ID : 035-213503162-20231116-DELIB1_161123-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal annule et remplace la DM n°
Et par cette nouvelle délibération et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le
versement d'un prêt remboursable de 20.000€ sur le budget communal.

Fait et délibéré le 16 novembre 2023

Le Secrétaire de Séance



Monsieur LERMITE, Maire



Pour extrait certifié conforme, le registre dûment signé